



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP externe

Section : industries graphiques

Option : produits imprimés

Session 2023

Rapport du jury présenté par : Jean-Marc DESPREZ, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Président du jury.

Sommaire

Avant-propos et remerciements

1. Postes mis au concours

2. Définition des épreuves

- 2.1. Textes de référence
- 2.2. Programme du concours
- 2.3. Épreuves du concours : nature, durée et coefficient

3. Épreuves d'admissibilité

- 3.1. Objectifs des épreuves
 - 3.1.1. Epreuve écrite disciplinaire
 - 3.1.2. Epreuve écrite disciplinaire appliquée
- 3.2. Analyse et recommandations
 - 3.2.1. Epreuve écrite disciplinaire
 - a) Analyse des résultats par partie
 - b) Recommandations
 - 3.2.2. Epreuve écrite disciplinaire appliquée
 - a) Analyse des résultats par partie
 - b) Recommandations

4. Épreuves d'admission

- 4.1. Objectifs des épreuves
 - 4.1.1. Epreuve de leçon
 - 4.1.2. Epreuve d'entretien
- 4.2. Déroulement de l'épreuve de leçon
- 4.3. Analyse et recommandations
 - 4.3.1. Epreuve de leçon
 - 4.3.1.1. Travaux pratiques
 - a) Analyse des résultats
 - b) Recommandations
 - 4.3.1.2. Proposition d'une séquence de formation
 - 4.3.2. Epreuve d'entretien

5. Informations statistiques

- 5.1. Épreuves écrites d'admissibilité
- 5.2. Épreuves d'admission
- 5.3. Résultats jury d'admission
- 5.4. Commentaires sur les résultats de la session

Avant-propos

Au travers des épreuves du concours, l'État employeur doit s'assurer que les candidats qu'il recrute possèdent bien les compétences en adéquation avec la fonction et les missions d'enseignant qu'ils auront à exercer. La session 2023 s'inscrit dans la logique d'une évaluation des compétences professionnelles, et des dispositions didactiques et pédagogiques des candidats lors des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Les épreuves ont pour objectif d'évaluer les connaissances et compétences des candidats pour l'option du concours choisie (Industries graphiques) et pour partie, en projection des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. L'arrêté fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement professionnel, publié au JORF définit et précise la nature des épreuves. Cette définition des épreuves précise également les attendus. Ce rapport de jury vient apporter un éclairage sur le déroulement et les modalités mises en œuvre pour ces épreuves.

Si le coefficient des épreuves d'admission est double de celui des épreuves d'admissibilité, pour autant les épreuves écrites conservent un caractère sélectif. Les futurs candidats ont tout intérêt à se préparer correctement à ces épreuves écrites pour améliorer leurs chances d'être sélectionnés et déclarés admissibles.

La première épreuve écrite d'admissibilité est construite de manière à évaluer un spectre large de compétences et de connaissances technologiques et professionnelles nécessaires à la maîtrise des activités de la conduite de processus graphiques permettant la réalisation de produits graphiques plurimédia et de produits imprimés. La deuxième épreuve écrite d'admissibilité permet de mettre en projection le candidat vis-à-vis du métier auquel il se destine et d'évaluer ses approches et réflexions didactiques et pédagogiques.

L'épreuve d'admission de leçon est à la fois, pour les candidats, une démonstration de savoir-faire professionnels relevant de la réalisation de produits graphiques et imprimés, mais aussi une démonstration de la capacité à analyser les situations vécues et les problèmes posés durant l'épreuve. Cette épreuve s'attache à évaluer la capacité pour les candidats à replacer ce contexte, la thématique et les problèmes abordés dans le cadre de la conception d'une séquence et d'une séance pédagogique détaillée, constitutive de la séquence. Cette année, les candidats étaient accompagnés dès le début de l'épreuve pratique dans l'appropriation d'un thème spécifique, du fil conducteur imaginé pour les besoins de cette épreuve et associé aux différentes mises en situation professionnelles. Un environnement numérique de travail était également mis à leur disposition tout au long de l'épreuve, les candidats disposant d'un ordinateur durant les épreuves pratiques pour rassembler des informations (extrait de documents, captures d'écran...) et préparer leur présentation orale.

Toutes les activités professionnelles décrites dans les référentiels des activités professionnelles du baccalauréat professionnel RPIP sont susceptibles d'être couvertes par les futurs sujets pratiques.

Dans tous les cas, ces épreuves nécessitent à minima une préparation adaptée. Une préparation sérieuse est un atout certain pour la réussite au concours. Afin de bien préparer ces épreuves, je conseille fortement aux futurs candidats de lire attentivement les commentaires liés aux épreuves contenus dans ce rapport et de bien analyser les sujets publiés sur le site du ministère, qui montrent parfaitement les concepts liés à la conception de séquences ou de séances de formation. La connaissance des textes définissant le fonctionnement des lycées professionnels et l'organisation des baccalauréats professionnels est un préalable incontournable.

Pour conclure cet avant-propos, le CAPLP impose aux candidats un investissement professionnel et personnel préalable, une expression écrite et orale de qualité, un comportement exemplaire, comme celui démontré par les candidats à cette session.

Remerciements

Les épreuves d'admission de la session 2023 se sont déroulées au lycée technique et professionnel BAGGIO, boulevard d'Alsace, à LILLE.

Le président et les membres du jury tiennent à remercier les gestionnaires du ministère en charge de ce concours pour leur disponibilité, réactivité et pour la bonne marche de ce concours.

Nos remerciements aux services de la division des examens et concours de l'Académie de LILLE en charge de l'organisation de ce concours, pour l'aide et l'assistance apportée dans la gestion matérielle et financière, pour la mise à disposition des personnels de surveillance.

Le président et les membres du jury adressent leurs sincères remerciements à monsieur le proviseur et son équipe de direction, aux directeurs délégués aux formations et assistantes, aux personnels du lycée pour l'accueil qui leur a été réservé ainsi que pour les conditions de travail et de concours qui leur ont été offertes, ainsi qu'aux candidats.

Nos remerciements aux DDFPT et aux enseignants du pôle « industries graphiques » du lycée qui se sont organisés pour que ce concours puisse disposer des salles et ressources existantes et d'une assistance appréciée dans l'organisation de ce concours sur le plateau technique.

Des remerciements aux membres du jury qui ont contribué à la rédaction des sujets, des travaux pratiques et de ce rapport.

Jean-Marc DESPREZ, Président du jury

1. Postes mis au concours en 2023

Nombre de postes offerts au concours option production imprimée	2
--	---

2. Définition des épreuves

2.1. Textes de référence

Les épreuves des concours du CAPLP de la session 2023 sont précisées en annexes de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. (**J.O.R.F. N° 0025 du 29 Janvier 2021**) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622>

2.2. Programme du concours

Article 7 de l'arrêté du 25 janvier 2021

« Pour les autres sections et options de recrutement de professeurs de lycée professionnel, autres que celles pour lesquelles il n'existe pas de diplômes supérieurs au niveau 4 : deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission. »

2.3. Épreuves du concours : nature, durée et coefficient

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
<i>Épreuves d'admissibilité</i>		
1- Épreuve écrite disciplinaire	5h	2
2- Épreuve écrite disciplinaire appliquée	5h	2
<i>Épreuves d'admission</i>		
1- Épreuve de leçon	TP 4h Préparation exposé 1h Exposé et entretien 1h	5
2- Épreuve d'entretien	2 parties : 15 + 20 min	3

3. Épreuves d'admissibilité

3.1. Objectifs des épreuves

3.1.1. Épreuve écrite disciplinaire

L'épreuve avait pour objectif de vérifier que le candidat était capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques (niveau BTS ERPC minimum) pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours.

L'épreuve était basée sur un support technique dans lequel des problématiques étaient proposées et pour lesquelles la mobilisation des fondamentaux scientifiques et techniques étaient nécessaires et ce afin de pouvoir résoudre les problèmes posés ou pour les analyser.

Cette épreuve était composée de 2 parties pour lesquelles une bonne analyse des documents ressources permettait de résoudre une grande partie des questions posées.

Partie 1 - commune aux deux options

Partie 2 - spécifique à l'option productions imprimées

3.1.2. Épreuve écrite disciplinaire appliquée

À partir d'un dossier ressource comportant une partie technique et une partie pédagogique, l'épreuve proposée avait pour objectif de vérifier que le candidat était capable d'élaborer tout ou partie d'une séquence pédagogique.

La séquence à développer portait sur une étude de fabrication, pour la classe de seconde d'une part et la classe de terminale d'autre part du baccalauréat RPIP.

Le sujet comportait 5 parties, qui validaient les compétences des candidats, basées sur les compétences de l'enseignant ciblées dans le référentiel des compétences professionnelles publié au Bulletin officiel du 25 juillet 2013.

Partie 1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Partie 2 - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Partie 3 - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Partie 4 - Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Partie 5 - Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Les sujets des épreuves d'admissibilité de la session 2023 sont accessibles au téléchargement sur le site du ministère « [devenir enseignant](#) »

- [Epreuve écrite disciplinaire](#)
- [Epreuve écrite disciplinaire appliquée](#)

3.2. Analyse et recommandations

3.2.1 - Épreuve écrite disciplinaire

a) Analyse des résultats par partie

Partie 1 – étudier la demande du client et les supports de communication à réaliser

Q1.1. Proposer et comparer des types de reliures envisageables pour la collection Or.

La question a généralement été bien traitée. Les types de brochages et reliures sont proposés et comparés.

Q1.2. Énoncer et ordonner vos critères de choix. Choisir (en le justifiant) les papiers (parmi ceux des DT7 à DT16) qui vous semblent les plus adaptés sachant que le coût n'est pas une contrainte forte sur cette collection.

*Les critères utilisés sont rarement justifiés et ordonnés.
La structure de l'ouvrage choisie n'est presque jamais annoncée (elle détermine le nombre et les caractéristiques des papiers à identifier).
De nombreux candidats mettent en avant les points forts (ou faibles) des papiers (identifiés dans les documents techniques) sans les confronter au contexte.
Les papiers sont rarement comparés (même si des tableaux avec les caractéristiques juxtaposées sont souvent établis).*

Q1.3. Proposer une structure d'ouvrage (échelle de brochure) en optimisant le nombre de cahiers à imprimer et réaliser les différents schémas d'imposition de l'intérieur.

*De nombreux candidats proposent une échelle de brochure et des schémas d'imposition sans justification (choix de la presse, format d'impression, nombre de pages par cahier, type de retournement...).
La nécessité de faire un retournement in-12 avec une presse convertible n'est jamais énoncée.*

Q1.4. À partir de la réponse à la question 1.2, calculer l'épaisseur du corps de cet ouvrage.

Question globalement bien traitée quand le candidat était capable d'identifier l'épaisseur du papier utilisé (éventuellement à partir de sa main et son grammage) et du nombre de feuillets.

Q1.5. Proposer et justifier des papiers adaptés à la réalisation des ouvrages de la collection Folio (sans vous limiter aux papiers des documents techniques fournis).

*Il fallait décrire a minima les contraintes liées au type de reliure choisi (typiquement un dos carré collé).
On attendait une différenciation du papier de la couverture et de l'intérieur (l'un étant imprimé en quadrichromie et l'autre en noir seul).*

Q1.6. Proposer le processus de réalisation d'un ouvrage de la collection Folio (indépendamment du matériel de FrancImprim') de la livraison des fichiers PDF par le service prépresse à la livraison.

La moitié des candidats n'a pas su traiter la question. On attendait (idéalement) un organigramme structuré présentant de façon séparée les parcours de la couverture et de l'intérieur, suivis du façonnage indiquant clairement le type de reliure attendu.

Q1.7. Proposer et comparer des solutions (formats de fichier) pour la réalisation des livres numériques. Les gravures originales (imprimées à l'intérieur) ont été scannées en niveaux de gris.

De nombreux candidats ont proposé plusieurs formats de livres numériques. Très peu les ont vraiment comparés.

Q1.8. Proposer (en le justifiant) la ou les trames pour l'impression. Pour le lancement de « Autour de la Lune », un tirage du marque-page présenté en DT 4 sera réalisée chez FrancImprim' sur le papier Velin d'Arches Crème (160 g/m²) présenté dans le DT 16. Les fichiers PDF sont prêts à être imprimés.

La notion de trame d'impression n'est pas du tout maîtrisée.

Q1.9. En fonction de la quantité qui sera demandée, définir un processus de réalisation de l'impression et de la finition des marque-pages et établir le coût unitaire d'un marque-page.

*La question nécessitait une réflexion approfondie qui passait par :
- l'écriture d'un organigramme pour chaque procédé d'impression envisageable (offset et numérique) permettant ensuite de déterminer les frais fixes et variables dans les deux cas. La question a mal été analysée par les candidats. Un seul candidat a proposé une comparaison des deux procédés. Très peu ont proposé un coût unitaire pertinent et justifié, même en choisissant un unique procédé.*

Partie 2 – concevoir les processus pour les produits imprimés

Q2.1. Déterminer la masse de l'ouvrage Autour de la Lune (252 pages hors couverture) dans cette collection.

Cette question a généralement été bien traitée.

Q2.2. Proposer un processus de réalisation de la PLV (de la conception à la livraison). Pour chaque étape, préciser les matériels et/ou logiciels utilisés.

La question du BAT 3D n'a pas été abordée par les candidats. Très peu de candidats semblent maîtriser le processus complet de réalisation d'une PLV.

Q2.3. Proposer des processus de réalisation d'un tel effet au sein de l'atelier de FrancImprim'. Comparer ces processus.

Bien traitée en général.

Q2.4. Proposer et justifier un choix de matériels permettant une évolution pertinente de l'atelier de FrancImprim' pour la réalisation du façonnage des ouvrages (collections Or et Folio).

Les propositions sont incomplètes (seul un dos carré collé est proposé) ou ne correspondent pas à la taille de l'entreprise (chaîne de reliure cousue).

Q2.5. Déterminer les opérations de production pouvant entraîner ce défaut et décrire leurs répercussions sur le visuel de la nouvelle production envisagée.

La plupart des candidats n'ont pas fait montre de connaissances techniques et pratiques à ce sujet.

Q2.6. Proposer à votre partenaire une démarche qualité et les actions afférentes à mener au sein de l'atelier d'impression/finition afin d'atteindre cet objectif.

La plupart des candidats n'ont pas fait montre de connaissances techniques et pratique à ce sujet. Certains ont répondu hors sujet en parlant de la qualité en général et non appliquée à

la problématique proposée dans le sujet.

Q2.7. Énumérer les manipulations de papier susceptibles de provoquer ceux-ci et proposer des solutions permettant de les réduire au maximum sans investissement matériel.

Les causes sont généralement relevées mais aucune solution pratique n'a été proposée par les candidats.

b) Recommandations

Le jury recommande aux candidats :

- de lire de façon approfondie les questions et d'y répondre dans leur intégralité ;
- de justifier autant que possible les réponses (en particulier quand cela est expressément demandé) ;
- de connaître la typologie des produits de communication imprimés ET plurimédia ainsi que des matériaux utilisés (à commencer par le papier) ;
- d'avoir une maîtrise des processus de la chaîne graphique, des procédés d'impression et leurs spécificités (trames, encres, supports imprimables...), des matériels (et leurs principales caractéristiques), de l'étude de fabrication (devis, planning, imposition...) ;
- d'avoir des compétences relatives à la colorimétrie (calibrage, caractérisation, normes...).
Il est particulièrement attendu une bonne maîtrise des outils et logiciels relatifs à la production imprimée et au façonnage. Il est notamment indispensable d'avoir une expérience en conduite de presse (offset, laser, jet d'encre) et outils de contrôle qualité associés (densitométrie, spectrocolorimétrie).

En conclusion, le jury conseille aux candidats de s'appuyer sur les données du sujet pour présenter des réponses structurées, soignées, en ayant une démarche d'analyse et de synthèse.

Le jury invite vivement les futurs candidats de se préparer en étudiant l'ensemble des rapports de jurys publiés.

3.2.2 - Épreuve écrite disciplinaire appliquée

La **gestion du temps** de l'épreuve a été problématique pour de nombreux candidats. Des réponses incomplètes ou **non traitées ont pénalisé les résultats obtenus**. Si les questions concernant les trois premières parties du sujet ont été traitées par la quasi-totalité des candidats, il apparaît que beaucoup n'ont pas pu traiter les parties 4 et 5. Les candidats qui sortent du lot sont ceux, par leur capacité à structurer leurs réponses, qui ont réussi à répondre à la majorité des questions de manière complète, signe d'un recul et d'une maîtrise suffisante des contenus de formation et des référentiels.

Le jury invite les futurs candidats à s'entraîner à cet exercice en temps limité, le nombre de sujets passés et disponibles en ligne leur permettant d'y trouver une certaine cohérence et régularité dans le questionnement.

a) Analyse des résultats par partie

Partie 1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Une partie des copies fait état d'une **maîtrise** globalement satisfaisante **des contenus techniques**, abordant les points élémentaires à retenir. Toutefois, les réponses restent globalement superficielles et n'abordent pas suffisamment les points techniques spécifiques à un niveau de maîtrise de Terminale. Le jury invite l'ensemble des candidats à approfondir leurs connaissances, en s'intéressant par exemple aux contenus du référentiel post-bac.

D'autre part, certaines copies restent trop peu développées. En effet, il est rappelé que les questions de cette partie introductive du sujet sont destinées à **vérifier et à évaluer les connaissances techniques** des candidats, et que les réponses évasives et généralistes ne permettent pas de fait de démontrer une maîtrise technique des contenus ciblés par le référentiel.

Il paraît également indispensable, pour les candidats de ces métiers d'édition et de publication, de **maîtriser les aspects législatifs** (droits d'auteurs, mentions légales) de manière plus fine et exhaustive.

Par ailleurs, trop peu de candidats ont précisé leurs réponses en y opposant les **Secondes** et les **Terminales**. Afin d'éviter les redondances, le jury invite les candidats à lister les éléments de réponse pour les Terminales, puis à en extraire la partie destinée aux Secondes, par une mise en surbrillance par exemple.

Question 1.1

Le jury relève une bonne connaissance dans l'ensemble, mais un manque de détails et d'approfondissement des réponses.

Question 1.2

Quelques candidats ont démontré une bonne maîtrise. Toutefois, les éléments techniques approfondis (profils, synchronisation, AVT) restent peu abordés.

Question 1.3

Le jury a noté une mauvaise compréhension de la question pour quelques candidats, qui n'ont pas été suffisamment attentifs au fait qu'il s'agissait de cibler les outils d'automatisation de la production, et non les étapes qui composaient le processus.

Question 1.4

Les réponses font état de connaissances plutôt moyennes, avec un manque de détails.

Partie 2 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Dans l'ensemble les candidats se sont investis dans le traitement et la formulation des réponses de la partie 2.

Si les candidats ont su noter que le projet était un support idéal pour préparer les élèves à une épreuve, certains l'ont associé à de la pratique professionnelle et non à la préparation de l'E2 (Étude d'un dossier de fabrication d'un produit de communication) comme précisé dans le questionnaire. Le jury conseille donc aux futurs candidats de connaître et maîtriser l'ensemble des épreuves du référentiel Bac pro RPIP et de procéder à une lecture plus appuyée des questions.

Peu de candidat ont pensé à rappeler les compétences visées par cette épreuve. Le jury a néanmoins apprécié les exemples de sujets ou d'activités proposés par les candidats.

Pour la seconde partie du questionnaire les réponses devaient prendre la forme d'un tableau dont la structure était proposée. Dans l'ensemble, cet outil a bien été utilisé par les candidats et compte tenu du format, plutôt bien présenté et soigné.

Les candidats ayant choisi de refaire le tableau pour avoir un format adapté à leurs besoins (notamment plus d'espace) n'ont pas été pénalisés.

Le jury a apprécié les efforts fournis par certains candidats ayant pris le temps de la désignation complète des compétences et savoirs associés notamment.

Concernant la notion d'objectif pédagogique, la plupart des candidats ont proposé une reformulation de la compétence. Or, le jury attendait des candidats qu'ils proposent des objectifs plus précis qui mettent en perspective une mise en activité claire de l'élève.

Le jury constate également une mauvaise lecture du questionnaire qui demandait un objectif pédagogique pour la seconde ET pour la terminale. Pour autant, ont été appréciés les choix de répartition et le parti pris des candidats à ce niveau. Dans l'ensemble, les savoirs associés ont été identifiés et positionnés convenablement dans le document de réponse.

Partie 3 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Questions 3.1 et 3.2

Les questions portant sur les stratégies de formation à mettre en place (3.1 et 3.2) sont celles qui ont été les mieux traitées. Toutefois les argumentaires accompagnant le choix de l'organisation ou de la justification de la période choisie méritaient d'être approfondis.

Certains candidats ont su mettre en perspective la séquence de formation articulée autour des différents produits de ce projet, et les attentes de formation en lien avec les épreuves certificatives U32 et U33. L'imminence des épreuves CCF de l'E32-A pour les terminales et donc l'intérêt des activités associées à la production demandée pouvaient servir d'arguments à l'organisation de cette séquence sur la période proposée.

Le développement de compétences associées à l'épreuve E2 pouvait servir lui aussi d'argument. Si pour les élèves de terminale les trois domaines de compétences : C2.1, C2.2, C2.3 peuvent être explorés dans le but de préparer l'épreuve ponctuelle de fin d'année, il n'en demeure pas moins que ces compétences doivent être développées dès la seconde, avec en priorité les compétences C2.1 et C2.2, la compétence C2.3 quant à elle faisant appel à un

niveau de maîtrise de savoir-faire trop élevé pour un élève de seconde et qui plus est à cette période de l'année.

Questions 3.3, 3.4, 3.5, 3.6

Ces questions permettaient aux candidats de présenter leurs intentions pédagogiques et cela à travers différents documents :

- La présentation de séquence
- L'articulation des différentes séances
- La fiche de préparation de séance
- La fiche de travail élève

Certains candidats n'ont complété aucun des documents proposés. Il apparaît capital pour le jury de rappeler que la construction et l'animation de séquences pédagogiques et éducatives au sein d'une équipe est une compétence commune à tous les professeurs.

Cela sous-entend que les enseignants doivent traduire les objectifs et les contenus d'enseignement en activités réalisables pour les élèves.

L'établissement d'une planification à court et moyen terme de séquences doit se faire sur la base des contenus et de la nécessaire progressivité des apprentissages.

Le jury invite donc les futurs candidats à intégrer cette compétence dans leur stratégie de préparation au concours du CAPLP.

Plus largement le jury invite les futurs candidats à consulter le BO n°13 du 26 mars 2015 portant sur les compétences communes des professeurs et personnels de l'éducation.

Question 3.3

L'intention du document DR 2 était d'avoir une vision globale des différentes séances à conduire pour les classes de terminale et de seconde. Une majorité de candidats a su faire apparaître dans ce document les numéros des séances et seulement quelques candidats ont réussi à compléter ce document avec les informations complémentaires attendues :

- Classes concernées
- Activités prévues
- Liens entre les séances

Pour ce faire les candidats se sont appropriés le document, n'hésitant pas à le compléter à l'écrit en périphérie des différents tableaux, utilisant parfois des codes couleurs afin de répondre aux exigences de la question, ce qui en a facilité la compréhension et a été apprécié par le jury.

Question 3.4

Les candidats ont presque tous traité cette question, obtenant toutefois des résultats très hétérogènes. La conception et l'organisation de séquences d'enseignement peut être facilitée par l'utilisation de ce type de document : tableaux ou autres supports pour organiser son action auprès des élèves.

Il apparaît primordial pour les futurs candidats d'être familiarisé avec ce type d'outil, ne serait-ce que pour formaliser les intentions pédagogiques ou assurer un suivi des activités sur plusieurs classes en même temps. Il leur appartient ainsi de rechercher les ressources leur permettant de s'approprier ce type de tableau et de considérer ceux-ci comme des outils d'aide à l'organisation d'une séquence d'enseignement ainsi que son suivi.

L'approche de l'enseignement par pédagogie de projet impose à l'enseignant une rigueur de contrôle et de suivi des activités menées notamment lorsque plusieurs niveaux ou groupes classes travaillent, comme dans le cas présent, sur une même production.

Question 3.5

La conception de la fiche de préparation de séance a été réalisée par la quasi-totalité des candidats. Cependant, là encore, les attentes n'ont pas toujours été satisfaites et les résultats obtenus montrent de grandes disparités.

Cette séance devait s'attacher à développer des compétences associées au domaine de la sous-traitance, le cadre étant défini dans l'intitulé de la question. Les activités proposées devaient permettre aux élèves d'identifier les contraintes associées à la sous-traitance dans l'objectif de les sensibiliser à ce mode de production, mais aussi de les préparer à l'épreuve E2 ponctuelle.

Le jury a pénalisé les réponses qui s'écartaient de la commande initiale ou qui présentaient des situations déconnectées du thème visé.

Question 3.6

Cette question n'a été traitée que par quelques candidats.

La présentation de la fiche de travail élève (associée à la séance présentée en Q. 3.5), offrait aux candidats la possibilité de finaliser leurs intentions pédagogiques en précisant la compétence visée, les activités associées et les critères d'évaluation.

Cette fiche séance doit permettre à l'élève de dégager clairement les étapes de déroulement de la séance et sert à la définition d'un cadre au sein duquel les activités seront réalisées et évaluées. Cet outil sert à formuler des objectifs, des consignes et des explications claires permettant aux élèves de s'engager dans les tâches d'apprentissage proposées.

Le jury attendait des candidats qu'ils proposent une mise en situation ainsi qu'une problématique associée au thème de « la sous-traitance ». L'objectif étant d'utiliser la situation de production de la PLV pour permettre aux élèves de mobiliser la compétence visée.

Partie 4 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Le jury regrette qu'une grande partie des candidats n'aient pas du tout traité cette partie. Il est attendu des candidats que malgré la complexité et la densité du sujet, ils soient en mesure de balayer l'ensemble du questionnement. Le jury préconise par ailleurs de mieux suivre la proposition de temps alloué à chaque partie.

Pour les candidats ayant répondu aux questions, le jury constate globalement une meilleure maîtrise des dispositifs d'évaluation, en particulier en ce qui concerne leur nature, leur durée, leurs modalités et leur support. Le jury invite les futurs candidats à néanmoins approfondir leurs connaissances des différentes stratégies d'évaluation, essentielles au positionnement et à la validation des compétences de leurs élèves.

Question 4.1

Les bases pédagogiques des différents types d'évaluation sont globalement maîtrisées pour les candidats ayant traité cette question. Le vocabulaire pédagogique spécifique à l'évaluation mériterait d'être utilisé.

Question 4.2

L'outil QCM a été largement évoqué. Le jury rappelle que d'autres outils existent, parfois plus adéquats et appropriés.

Question 4.3

Des outils ont été cités, qui prouvent un certain usage pédagogique du numérique pour quelques candidats. Néanmoins, le jury rappelle l'importance du respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) dans le choix de ces outils et des conséquences d'un manquement à ce règlement.

Question 4.4

Cette question n'a pas été traitée par de nombreux candidats. L'élaboration d'un barème critérié, de plus en plus répandu dans les grilles d'évaluation et dans les sujets d'examen nationaux, sera à revoir et à développer.

Question 4.5

Les candidats qui ont traité cette question ont globalement réussi à décrire une démarche envisageable bien que les outils utilisés ne soient pas clairement présentés (Pronote, tableur). Le jury invite les candidats à justifier l'intérêt de la méthode utilisée *pour l'élève et l'enseignant*.

Question 4.6

Les candidats ayant traité cette question n'ont explicité, en général, qu'une ou deux solutions de remédiation en proposant de faire travailler les élèves en binôme aidant-aidé, sans développer d'autres axes sur la pratique envisagée.

Partie 5 : Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Question 5.1

Les candidats ont su lister les disciplines d'enseignement général qui peuvent s'associer au projet sans en préciser les liens possibles entre les contenus en rapport avec les produits du projet.

Question 5.2

La démarche expliquée par les candidats n'a pas suffisamment fait ressortir les ressources mises en place qui auraient pu servir de support à l'exploitation de la PFMP. La plupart des candidats n'ont pas fait référence à la semaine de préparation située en amont de la première PFMP des entrants en seconde professionnelle.

Question 5.3

Les différents acteurs impliqués dans la mise en place et le suivi des PFMP ont globalement été listés. Le jury conseille aux futurs candidats de prendre connaissance du rôle de chacun de ces acteurs.

Question 5.4

L'objectif de la convention de stage a été défini principalement avec des notions de contrat tripartite exprimant les responsabilités de chacun. Le caractère pédagogique en référence aux compétences à développer, ainsi que les conditions d'évaluation n'ont pas été relevés. Le jury conseille aux futurs candidats de prendre connaissance des clauses obligatoires qui valident la convention de stage.

Question 5.5

Les propositions d'activités envisagées ne sont pas abouties dans la réflexion, notamment dans la description des différentes élaborations ou formalisation de documents remis aux élèves ainsi que le suivi durant la période de formation en entreprise.

Question 5.6

Les candidats ont proposé plusieurs démarches cohérentes applicables au sein de la classe qui n'étaient toutefois pas en lien avec le contexte.

a) Recommandations

Au vu des principales difficultés rencontrées par les candidats, le jury conseille de :

- lire avec attention le sujet dans son ensemble pour appréhender les attendus ;
- gérer son temps en vue de ne pas négliger de partie ;
- maîtriser la conception d'une séquence et d'une séance ;
- rédiger et développer des réponses justifiées en lien avec la problématique posée ;
- proposer des situations d'enseignements en lien avec la thématique proposée ;
- approfondir les connaissances de la discipline en se référant aux savoirs associés du RAP ;
- maîtriser les outils numériques à usage pédagogique ;
- approfondir leurs connaissances des différentes stratégies d'évaluation ;
- se projeter de manière plus précise sur leurs missions d'enseignement et prendre connaissance des textes et documents publiés sur ces thématiques ;
- approfondir les connaissances liées aux fondamentaux du métier d'enseignant et en particulier ceux relevant des industries graphiques ;
- soigner la présentation de la copie.

En conclusion, il est attendu que les candidats présentent une organisation pédagogique structurée, claire, précise, avec une analyse et des arguments pertinents. Ils doivent impérativement préparer l'épreuve dans cet objectif.

Il est important de rappeler aux candidats qu'ils doivent compléter leur formation générale et technologique au regard des sujets des épreuves du CAPLP IG externe des années précédentes, en se rapprochant des professeurs de la spécialité en lycée professionnel. Le niveau minimal requis est celui du brevet de technicien supérieur métiers.

4. Épreuves d'admission

4.1. Objectifs des épreuves

4.1.1. Épreuve de leçon

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir, à animer et à justifier une séance de formation dans l'option choisie. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à la réalisation de produits de communication et à la mise en œuvre de processus et systèmes techniques et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements professionnels pour un niveau de Première BAC PRO RPIP.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à expliciter la démarche méthodologique choisie, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à présenter de manière détaillée une des séances constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Cette épreuve a une durée de 6 heures et est décomposée en 3 parties :

Travaux pratiques :	quatre heures
Préparation de l'exposé :	une heure en salle
Soutenance avec la commission d'évaluation :	
- exposé :	trente minutes maximum
- entretien :	trente minutes maximum

4.1.2. Épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe V de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections

et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

4.2. Déroulement de l'épreuve de leçon

Pour la session 2023, compte tenu de la qualité du plateau technique, les épreuves d'admission ont eu lieu au lycée César BAGGIO, 332, boulevard d'Alsace, 59000 Lille, lycée accessible par le métro depuis les gares SNCF Lille Flandre ou Lille Europe.

Si un accueil administratif était prévu dès l'arrivée des candidats le jour des épreuves, un accueil des candidats a également été proposé et organisé, au lycée BAGGIO de Lille, par le président du concours, la veille de la convocation officielle. Ce rendez-vous fixé à 17 h 00 au lycée BAGGIO, qui n'avait pas de caractère obligatoire, a permis d'accueillir les candidats avant le début des épreuves et d'apporter pour cette session les précisions nécessaires s'agissant de la nature des épreuves, de répondre aux questions sur le déroulement et conditions matérielles mises à la disposition du candidat, d'effectuer une visite des lieux d'épreuves.

L'épreuve d'admission de leçon s'est déroulée pour chaque candidat sur une journée sur la durée prévue.

Durant toute la durée des épreuves, les candidats disposaient, sous forme numérique du référentiel du baccalauréat professionnel RPIP : Réalisation de produits imprimés et plurimédia, de la filière industries graphiques en vigueur en lycée professionnel.

Pour les soutenances orales et présentations à l'initiative du candidat devant les commissions d'interrogation, chaque candidat disposait :

- d'un tableau blanc et de feutres ;
- d'un vidéoprojecteur connecté à un ordinateur type PC et/ou d'un Mac comportant les applications bureautiques suivantes : suite Microsoft Office (PC uniquement), suite OpenOffice, suite CC avec Adobe Reader.

10 points ont été attribués à la première partie liée au travail pratique et 10 points à la seconde partie liée à l'exposé et à l'entretien.

L'épreuve a permis d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de ses savoir-faire professionnels dans les domaines de la réalisation de produits graphiques plurimédia et de produits imprimés. La séquence de formation, à l'initiative du candidat, devait s'inscrire dans les programmes du baccalauréat professionnel RPIP et plus particulièrement dans le cadre de la classe de Première : réalisation de produits imprimés et plurimédia. Elle prenait donc appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs aux systèmes techniques et aux processus graphiques mis en œuvre.

Au cours de l'exposé et de l'entretien, le candidat était amené, à décrire la séquence de formation élaborée, à expliciter la démarche méthodologique choisie, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à présenter de manière détaillée une des séances constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat pouvait préciser certains points de sa présentation ainsi qu'expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique retenus dans la construction de la séquence de formation présentée.

Les candidats ont eu donc accès durant 4 heures aux différents moyens matériels et logiciels ainsi qu'aux ressources prévues pour réaliser le travail pratique attendu et répondre aux problèmes techniques posés (démonstration de leurs compétences professionnelles sur l'ensemble de la chaîne graphique). Durant les 4 premières heures, ces moyens ont été ainsi

mis à leur disposition, avec la possibilité ou non, d'en disposer pour le travail pratique, mais aussi pour mettre en forme des éléments pour leur exposé et anticiper la construction de leur leçon.

Les membres de jury ont assisté les candidats sur les matériels et procédures spécifiques de mise en œuvre.

Les candidats disposaient d'un environnement informatique pour travailler [PC et/ou Mac comportant les applications bureautiques suivantes : suite Microsoft Office (PC uniquement), suite OpenOffice, suite CC avec Adobe Reader]. Une clé USB leur a été fournie par les membres de jury pour sauvegarder au fur et à mesure de l'avancement de l'épreuve le travail et la préparation (exposé et leçon) du candidat.

Seuls les moyens et ressources fournies pouvaient être mobilisés au cours de l'épreuve et en salle de préparation, ce qui excluait le recours à tous supports, ressources ou moyens spécifiques et propres à chaque candidat. Il n'était pas prévu d'accès au réseau « internet ». Les candidats ont débuté leur épreuve de 4 heures par un point avec le jury afin de vérifier qu'ils se sont bien appropriés le sujet.

Ensuite, ils ont été mis dans différentes situations professionnelles, pouvant varier de 30 minutes à 1h.

À l'issue des 4 heures de travaux pratiques, le candidat accédait à une salle (loge) de préparation pour poursuivre la construction de son exposé oral, le finaliser. Cette salle était équipée des mêmes moyens informatiques mis à disposition du candidat lors des travaux pratiques.

L'exposé du candidat devait reprendre les investigations démarches et résultats obtenus en réponse aux problèmes techniques posés, résultats qui viendraient illustrer la leçon imaginée par le candidat, en lien avec le référentiel du baccalauréat professionnel RPIP, leçon qui sera également exposée.

Par présentation d'une séquence de formation, il était attendu la présentation d'une séance de travaux pratiques prenant appui sur tout ou partie des activités pratiques menées durant les 4 heures, s'inscrivant dans une séquence pédagogique et en lien avec le référentiel du baccalauréat professionnel RPIP.

L'exploitation pédagogique attendue devait être directement liée aux activités pratiques réalisées et être relative aux enseignements du bac pro RPIP en lycée professionnel.

4.3 Analyse et recommandations

4.3.1 Épreuve de leçon

4.3.1.1 Travaux pratiques

Pour cette épreuve d'admission, il était proposé 4 activités de TP en lien avec l'option des candidats. Les candidats devaient réaliser :

Candidats PI
– Imposition d'une brochure en dos carré cousu collé de 256 pages pour impression offset – Impression numérique de l'intérieur d'un ouvrage – Reliure en dos carré collé (couverture fournie) – Façonnage et conditionnement des ouvrages

a) Analyse des résultats

Les membres du jury TP ont apprécié que les candidats :

- aient analysé correctement la demande ;
- aient respecté globalement les temps impartis à chacune des épreuves ;
- aient apporté les EPI nécessaires aux activités ;
- se soient documentés, auto-formés sur les logiciels ou matériels susceptibles d'être utilisés lors de l'épreuve.

Les candidats ont démontré une bonne connaissance d'Indesign dans ses usages "classiques" (gabarits, feuilles de style...) aussi bien pour la mise en page de l'intérieur du livre que de celle de sa couverture. Pour cette dernière, certains candidats ont opté pour une composition sur 1 planche 3 pages (4^e de couverture, dos, 1^{re} de couverture), d'autres sur une seule page (enrichie de guides). Dans les deux cas, le traitement a été pertinent.

L'imposition dans Preps, à l'aide d'un mode opératoire fourni, a été abordée de façon parcellaire. Elle est généralement connue mais la maîtrise est rarement suffisante pour aboutir à des fichiers exploitables.

Tous les candidats ont réussi à fournir une imposition même non aboutie.

b) Recommandations : production imprimée

Pour ce qui est de l'impression numérique, cette épreuve a posé quelques problèmes aux candidats car ils ne maîtrisaient pas l'interface, cependant des essais et des démarches pertinentes ont été proposés.

Pour la finition, le jury ne relève pas d'erreur technique.

Le jury regrette le manque d'analyse globale de la production à réaliser et rappelle aux candidats que cette réflexion doit partir de la finition pour pouvoir imposer et optimiser l'impression en tenant compte des contraintes techniques du produit ET des matériels. Il est

plus que souhaitable que tous les contrôles soient effectués et contractualisés avant la production.

Le jury recommande aux candidats de maîtriser la production sur presse numérique (différentes technologies et possibilités techniques de processus de réalisation ainsi que sur les différents RIP).

4.3.1.2 Proposition d'une séquence de formation

À l'issue du TP les candidats devaient :

- analyser leur démarche, leurs résultats et présenter les problèmes ou dysfonctionnements qui permettaient d'expliquer les écarts constatés ou mesurés par rapport aux objectifs et critères de réalisation prévus ;
- proposer une exploitation pédagogique prenant appui sur le TP en proposant une séquence de formation et détailler une séance.

Le jury a relevé les éléments suivants :

- le temps utilisé par les candidats pour leur présentation tend à se rapprocher de la durée maximale allouée.
- les candidats ayant le mieux réussi cette partie ont su faire preuve d'esprit de synthèse, dans leur présentation et d'argumentation, lors de la phase d'entretien. La maîtrise des outils numériques a donné la possibilité aux candidats, d'exploiter de façon optimale le temps imparti et surtout, d'apporter une valeur ajoutée à la présentation.
- quelques candidats ont su présenter un plan de séquence de formation, comportant des séances complémentaires visant des savoir-faire et des savoirs associés, en pertinence avec les objectifs visés.
- quelques candidats ont eu de grandes difficultés à proposer une exploitation pédagogique (séquences et séances) issue de leur activité pratique, par manque de maîtrise, d'une part, du métier dans les domaines des industries graphiques et d'autre part, du métier d'enseignant.
- la conception de la séquence et de la séance se limite bien souvent à l'activité pratique, en ne tenant pas compte dans certains cas, ni de l'objectif, ni du niveau de classe imposés, ni des acquisitions antérieures des élèves ;
- peu de candidats ont été capables de décrire et d'analyser la démarche et les activités mises en œuvre dans le TP, de façon explicite et synthétique ;
- lors de la présentation des séances, certains candidats ne proposent pas d'animations, visant à rendre les élèves davantage acteurs de leur formation ; leur rôle se limite à écouter et répondre à des questions ;
- la diversité des élèves est rarement prise en compte ;
- la complémentarité de la formation intégrant les PFMP est peu abordée ;
- l'évaluation est rarement formalisée ou explicitée ;
- les documents présentés restent peu fournis.

Recommandations des membres du jury :

- envisager un plan afin de structurer la présentation et s'appuyer sur des éléments visuels lisibles pour animer la prestation ; une argumentation étayée est attendue ;
- respecter l'objectif pédagogique donné, pour construire la séquence demandée ;
- intégrer dans la séquence, des séances pertinentes, au regard du niveau de classe imposé et de la période dans le cycle de formation ;
- identifier les pré requis ;
- intégrer dans la séquence, des savoirs associés, aux savoir-faire, en lien avec le thème et surtout en cohérence avec l'objectif pédagogique visé ;
- proposer dans les séances, des stratégies d'animation où les élèves sont en situation de travail, de recherche, de production, leur permettant d'acquérir les compétences visées ;

- proposer des modalités et stratégies d'évaluation permettant d'apprécier avec justesse, le niveau d'acquisition et de performance des élèves ;
- s'exercer à la pratique de l'oral, en respectant le temps imparti ;
- la posture attendue et la tenue vestimentaire attendue lors de l'entretien sont celles d'un futur cadre ;
- s'enquérir des rapports de jury, ainsi que des sujets écrits des années antérieures.

4.3.2. Épreuve d'entretien

Concernant la première partie de l'épreuve : présentation du projet professionnel (5 minutes) + échange avec le jury (10 minutes).

Le jury a relevé les éléments suivants :

- les candidats se sont dans l'ensemble bien préparés à l'épreuve ;
- la durée de 5 minutes de présentation a été respectée ;
- la mise en relation de l'expérience professionnelle au service de l'enseignement a permis de mettre en évidence la capacité à devenir enseignant ;
- la richesse des parcours professionnels, des expériences menées en entreprise, des temps de formation ainsi que les engagements dans les domaines associatifs et sportifs ;
- l'investissement des candidats dans la vie de leur établissement et la participation aux différentes instances de celui-ci ;
- la motivation des candidats est peu explicitée ;
- le lien entre l'expérience professionnelle et les compétences des métiers du professorat et de l'éducation apparaît peu lors des présentations ;
- la motivation des candidats à s'engager dans le métier d'enseignant est peu explicité ;
- les candidats n'ont pas fait le lien entre leurs expériences et les compétences des métiers du professorat et de l'éducation ;
- dans l'ensemble, les candidats se sont intéressés aux actualités liées à l'évolution et la transformation de la voie professionnelle.

Recommandations des membres du jury :

- structurer et exposer de manière claire le parcours professionnel ;
- décrire les activités, les situations professionnelles ainsi que les responsabilités confiées de façon plus détaillée pour mieux apprécier l'expérience ainsi que les compétences acquises et utiles au métier d'enseignant et en particulier dans la discipline du concours, en industries graphiques ;
- développer le niveau des compétences techniques, la capacité à se former et à s'engager dans une démarche de développement professionnel ;
- mettre en avant la capacité à travailler en équipe et les compétences relationnelles dans une optique de contribution au processus de formation, d'orientation et d'insertion des jeunes ;
- faire le lien entre les expériences professionnelles et les compétences des métiers du professorat et de l'éducation ;
- décrire de manière significative le parcours professionnel dans le domaine de la formation professionnelle des élèves, des apprentis, des salariés en formation continue ou des enseignements dispensés.

Concernant la deuxième partie de l'épreuve : mises en situation professionnelle (20 minutes)

Le jury a relevé les éléments suivants :

- pour la plupart des candidats, les situations ont été comprises ;
- le temps de réflexion pris après lecture de la mise en situation a permis d'apporter les éléments de réponses attendus ;
- les principes et valeurs de la République bien que connues ne sont pas systématiquement cités ;
- les candidats ont su identifier les situations qui relevaient du code pénal ou du code de l'éducation ;
- les candidats ont principalement proposé des solutions à court et moyen terme ;
- les partenaires et ressources adaptés aux situations ont été cités de manière pertinente ;
- les échanges avec les membres du jury lors de l'entretien doivent permettre d'obtenir des réponses explicites et concises, ce qui a été majoritairement le cas. En effet, la durée et le phasage de l'épreuve obligent à aller à l'essentiel afin que le candidat puisse mettre en relief ses connaissances du système éducatif et du fonctionnement d'un établissement scolaire (public ou privé).

Recommandations des membres du jury :

- s'approprier les valeurs de la République ;
- s'approprier les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- connaître et faire partager ces valeurs et exigences ;
- formuler et argumenter des réponses explicites et concises ;
- mettre en relief ses connaissances du système éducatif et du fonctionnement d'un établissement scolaire (public ou privé) ;
- identifier des situations qui relèvent du code pénal ou du code de l'éducation ;
- connaître les différents partenaires et autorités pouvant être mobilisés pour les différentes thématiques des valeurs de la république ;
- connaître les différentes ressources sur lesquelles s'appuyer ;
- s'attarder à la lecture et à l'analyse de la situation avant d'en proposer une explicitation orale ;
- s'attacher aux faits et d'identifier rapidement les valeurs et principes de la république que la situation questionne.

5 - Informations statistiques

5.1 Épreuves écrites d'admissibilité

Nombre d'inscrits	23
Nombre de candidats présents à toutes les épreuves	8
Nombre de candidats admissibles	3
Moyenne des candidats admissibles	12,74

Épreuve écrite disciplinaire

Note la plus basse	5,10 / 20
Note la plus élevée	14,10 / 20
Moyenne de l'épreuve	9,64 / 20
Moyenne des admissibles	12,00 / 20

Épreuve écrite disciplinaire appliquée

Note la plus basse	2,90 / 20
Note la plus élevée	17,20 / 20
Moyenne de l'épreuve	9,01 / 20
Moyenne des admissibles	13,47 / 20

5.2 Épreuves d'admission

Épreuve de leçon

Note la plus basse	8,66
Note la plus élevée	15,47
Moyenne de l'épreuve	11,98

Épreuve d'entretien

Note la plus basse	12,30
Note la plus élevée	16,90
Moyenne de l'épreuve	15,30

5.3 Résultats jury d'admission

Nombre de candidats présents	3
Nombre de candidats admis	2
Nombre de candidats inscrits en liste complémentaire	1
Moyenne des notes obtenues par le premier admis	14,19
Moyenne des notes obtenues par le dernier admis	13,00
Moyenne des notes obtenues par le candidat inscrit sur liste complémentaire	12,00
Moyenne générale des admis	13,06

5.4 Commentaires sur les résultats de la session

Épreuves d'admissibilité

De nombreux candidats s'inscrivent à ce concours et ne se présentent pas aux épreuves écrites, par contre pour ceux qui se présentent, les copies évaluées démontrent un réel investissement.

S'agissant de l'épreuve disciplinaire, le niveau technique et scientifique démontré par les candidats est satisfaisant, mais peu de candidats sont en capacité de traiter correctement les différentes parties des sujets écrits. La plupart des candidats a privilégié de traiter les questions en lien avec leur domaine d'activité professionnelle.

Les trois candidats admissibles sont ceux qui ont démontré une plus grande connaissance de la chaîne graphique et de ses processus.

Le sujet de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée, cette année, s'ouvrait également à différentes questions auxquelles tout futur enseignant aura à répondre comme par exemple les liens entre son enseignement et les autres disciplines ou les innovations de la transformation professionnelle. De fait, si les candidats n'ont pas pris le temps de se renseigner sur le fonctionnement d'une classe, d'un établissement de formation et n'ont que peu de réponses quant aux questions d'éducation, et d'évaluation des acquis, on ne peut faire que le constat de résultats insuffisants.

Les résultats à l'épreuve à caractère pédagogique démontrent néanmoins des difficultés à imaginer et concevoir une séquence et à décrire une séance pédagogique.

Les membres de jury ont été vigilants quant au respect de la langue française, compte tenu de son importance tant sur le plan de l'usage quotidien que sur le plan professionnel, aussi les copies correctement rédigées, organisées, respectant la syntaxe, l'orthographe et la grammaire de la langue française ont été appréciées et valorisées. Il en est de même pour les réponses jugées satisfaisantes, complètes, précises en réponse aux questions posées.

Épreuves d'admission

Dans le cadre de ce concours externe, pour les candidats admissibles, les performances démontrées lors des différentes situations vécues avec la nécessité de faire des propositions pédagogiques sont satisfaisantes.

Le jury constate que pour les épreuves pratiques, le niveau de performance professionnelle reste encore très lié à un domaine d'activité, soit la production de produits graphiques soit la production de produits imprimés. Alors que les dernières rénovations de diplôme ouvrent les compétences professionnelles à toute la chaîne graphique et numérique et à davantage de transversalité, le jury recommande aux futurs candidats de s'ouvrir à l'ensemble des compétences permettant de traiter la grande diversité des supports et produits de communication, de conforter ou d'étoffer leurs compétences vis-à-vis des activités de toute la chaîne graphique, de l'analyse d'un projet de communication à la finition des différents produits.

Tout enseignant ou futur enseignant est également porteur d'une culture commune. Aussi, la culture numérique et la maîtrise des outils de communication, la maîtrise orale de la langue française au travers des épreuves pratiques doivent pouvoir être démontrées.

Le jury relève que les candidats ont pris le temps de se préparer à l'épreuve d'entretien, moins au caractère transversal de l'épreuve de leçon (épreuve pratique requérant des compétences professionnelles sur l'ensemble de la chaîne graphique). Pour l'épreuve pratique, les candidats qui ont fait preuve d'une réelle écoute des conseils prodigués par le jury et ont su les réinvestir tout au long de l'épreuve ont davantage réussi et exploité leurs résultats. Les candidats admissibles ont démontré une bonne connaissance des référentiels de formation et une pratique professionnelle transversale (PG et PI) déjà très satisfaisante.

Le jury rappelle que le référentiel métier de tout enseignant et le référentiel de formation des élèves (le bac pro RPIP) constituent le cahier des charges de la formation à dispenser, outils que l'enseignant et donc les candidats doivent absolument s'approprier pour en faire des exploitations optimales dans le cadre des épreuves d'admission.

Le jury conseille donc aux futurs candidats :

- de prendre connaissance du règlement du concours et de s'y conformer puisque la définition des épreuves sert de cadre à l'évaluation des candidats ;
- de prendre en compte les recommandations décrites dans ce rapport de jury et de mettre en place des stratégies de remédiation dans les domaines identifiés comme non maîtrisés ;
- de prendre connaissance du référentiel de l'enseignant et des obligations de service ;
- de prendre connaissance de l'ensemble des référentiels des formations assurées par les professeurs d'industries graphiques et en particulier celui du baccalauréat professionnel ;
- de s'assurer d'une maîtrise des connaissances technologiques, scientifiques et réglementaires liées au métier et aux référentiels du diplôme ;
- de s'approprier des contenus variés, en lien avec les thèmes et savoirs pouvant être traités dans le cadre de la conduite de processus et procédés graphiques et d'impression ou de finition et d'être capable de les utiliser dans une démarche pédagogique ;
- de s'entraîner à exploiter des données, des ressources, à construire, définir des schémas, des graphes, à mettre en forme des données en relation avec les contenus de formation à dispenser ;
- d'acquérir une meilleure maîtrise des divers outils numériques disponibles : travail à partir d'un environnement numérique...
- d'acquérir une meilleure maîtrise des outils de communication et de présentation assistée par ordinateur et supports didactiques ;
- de se rapprocher, si besoin, d'un établissement assurant la formation aux diplômes de la filière afin de s'informer sur les modalités de formation et de prise en charge des élèves ;
- de se rapprocher des entreprises du secteur pour actualiser leurs connaissances et savoir-faire professionnels, identifier des ressources pour une contextualisation et exploitation pédagogique ultérieure ;
- de faire preuve de curiosité, de veille scientifique et technique.

En conclusion

- de prendre la mesure des conditions nécessaires pour se préparer sereinement et efficacement à ce concours.

Lorsqu'elles existent, les préparations aux concours encadrées par des corps d'inspections ou des formateurs académiques offrent des garanties de sérieux et de qualité.

Ressources possibles pour se préparer

<https://eduscol.education.fr/sti/articles/pedagogie-et-didactique-pour-enseigner-dans-la-voie-professionnelle>

<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

Il existe quelques ouvrages traitant des sujets relatifs à l'exploitation du référentiel et à la production de séquences :

« Comment définir les objectifs pédagogiques », Robert Mager, Dunod
« Pour enseigner dans la voie professionnelle : Du référentiel à l'évaluation », Bernard Porcher..., Delagrave (2013).